



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
du 14 décembre 2017

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, tenue le jeudi 14 décembre 2017 à 16 h 00 à la station de production d'eau potable de la RAIM, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président, et à laquelle étaient présents :

M. Stéphane Handfield, 1^{er} vice-président
Mmes Nathalie Bellavance, 2^e vice-présidente
Nathalie Ricard, membre
MM. Gabriel Michaud, membre
Simon Paquin, membre

Ainsi que : Mmes Chantal Marceau, secrétaire-trésorière
Christiane Lambert, assistante secrétaire-trésorière
MM. Marc-André Marchand, directeur des opérations
Louis-Philippe Buist, ing, coordonnateur génie et technologies

RÉSOL. : 158-12-2017 (Ouverture de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

et résolu à l'unanimité:

QUE l'assemblée soit ouverte

ADOPTÉ

RÉSOL. : 159-12-2017 (Adoption de l'ordre du jour)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Simon Paquin

et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Et en y retirant le point 10. :

10. Modification de l'heure des assemblées régulières;

Et en y ajoutant au point 15:

- Ville de Terrebonne – Résolution 460-12-2017 – Adoption du budget pour son exercice financier 2018 et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 de la RAIM;

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 novembre 2017;
4. Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017;
6. Autorisation de renouvellement de contrat pour le maintien des actifs de sécurité;
7. Demande de l'UPAC pour la prolongation de détention des biens;
8. Autorisation d'un stage à la station de production d'eau potable – Véronique Tremblay;
9. Autorisation d'adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ pour l'achat de différents carburants;
10. Modification de l'heure des assemblées régulières; - **RETIRÉ**
11. Adoption du calendrier des assemblées 2018 de la RAIM;
12. Approbation directive de changement no E-01- Ajout et remplacement de pompes – poste Hauteville;
13. Demande de nominations au comité ad hoc pour coordonner la mise en place des recommandations du *Plan directeur d'aqueduc*;
14. Affaires nouvelles;
15. Correspondances:
 - Ville de Terrebonne – Résolution 460-12-2017 – Adoption du budget de la RAIM pour son exercice financier 2018 et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020; - **AJOUTÉ**
16. Période de questions;
17. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 160-12-2017 (Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 novembre 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 novembre 2017 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 161-12-2017 (Adoption des listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

et résolu à l'unanimité:

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer du fonds d'administration, aux montants respectifs de 96 203,75 \$, de 361 282,25 \$ et de 3 288,29 \$ telles qu'annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soient adoptées et que leur paiement soit autorisé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 162-12-2017 (Adoption de la liste des paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017)

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité:

QUE la liste de paiements électroniques pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2017 au montant de 165 512,62 \$ telle qu'annexée à la présente résolution, soit adoptée et que leur paiement soit approuvé.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 163-12-2017 (Autorisation de renouvellement de contrat pour le maintien des actifs de sécurité)

ATTENDU la résolution du conseil d'administration numéro 07-01-2017, adoptée le 23 janvier 2017, acceptant la soumission de la firme Consultants techniques Technilogic inc. pour les services relatifs à la sécurité des immeubles de la RAIM pour la période d'un (1) an avec option de renouvellement d'une (1) période additionnelle; pour un montant de 30 996 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE la RAIM est satisfaite de la prestation du fournisseur;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Consultants techniques Technilogic inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 14 décembre 2017;

ATTENDU QUE le devis prévoit une indexation équivalente au pourcentage de l'indice des prix à la consommation (non désaisonnalisé) pour la Région de Montréal, tel que publié par *Statistique Canada*, pour les douze (12) mois précédant la date de renouvellement;

ATTENDU QUE l'indice à la consommation pour la Région de Montréal avec les spécifications mentionnées au devis est de 0,947%;

IL EST PROPOSÉ PAR: Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR: Stéphane Handfield

et résolu à l'unanimité:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE le conseil d'administration de la RAIM autorise le renouvellement du contrat pour les services relatifs à la sécurité des immeubles de la RAIM à la firme Consultants techniques Technologic inc, et ce pour la période d'une (1) année à compter du 23 janvier 2018, le tout pour un montant de 31 289,31 \$ taxes en sus.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 164-12-2017 (Demande de l'UPAC pour la prolongation de détention des biens)

CONSIDÉRANT la perquisition de l'Unité permanente anticorruption (UPAC) le 13 juillet 2016 dans les locaux administratifs de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins;

CONSIDÉRANT QUE des documents ont été saisis lors de cette perquisition;

CONSIDÉRANT QUE le délai de conservation légal est 90 jours;

CONSIDÉRANT la demande de l'UPAC faite par courriel le 4 octobre 2016 à Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière, demandant un consentement à la détention de pièces à conviction pour une période additionnelle de 275 jours;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a autorisé par la résolution 136-10-2016, la directrice générale à signer le document de consentement à la détention de pièces à conviction;

CONSIDÉRANT la deuxième demande de prolongation de l'UPAC faite le 15 juin 2017 à Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière, demandant un consentement à la détention de pièces à conviction pour une période additionnelle de 180 jours se terminant le 9 janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a autorisé par la résolution 81-06-2017, la directrice générale à signer le document de consentement à la détention de pièces à conviction;

CONSIDÉRANT QUE cette deuxième période additionnelle arrive à échéance;

CONSIDÉRANT la troisième demande de prolongation de l'UPAC faite le 6 décembre 2017 à Mme Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière, demandant un consentement à la détention de pièces à conviction jusqu'au 18 janvier 2019;

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'AUTORISER madame Chantal Marceau, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le document de consentement à la détention de pièces à conviction pour un délai additionnel se terminant le 18 janvier 2019 et à l'acheminer à M. Pier-Luc Brisson, sergent-enquêteur à Direction des enquêtes sur la corruption de la Sureté du Québec.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 165-12-2017 (Autorisation d'un stage à la station de production d'eau potable – Véronique Tremblay)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Gabriel Michaud

et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER madame Véronique Tremblay, étudiante au programme de formation *Conduite de procédés de traitement de l'eau* au Centre de formation Paul-Gérin-Lajoie, à faire un stage non-rémunéré à la station de production d'eau potable de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins du 29 janvier au 9 février 2018 conditionnellement aux résultats de l'enquête de sécurité.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 166-12-2017 (Autorisation d'adhésion au regroupement d'achats de l'UMQ pour l'achat de différents carburants)

ATTENDU QUE le contrat pour la fourniture de produits pétroliers (mazout coloré) et d'huile à chauffage, pour la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, vient à échéance le 31 janvier 2018;

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins souhaite présenter une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres publics #CAR-2016, pour un achat regroupé de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au contrat CAR-2016, jusqu'à son échéance fixée au 31 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

et résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

QUE la Régie joigne le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} février 2018 au 31 mars 2019, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires à ses activités;

QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE considérant que l'UMQ a déjà émis les contrats avec divers fournisseurs adjudicataire, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis. Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 167-12-2017 (Adoption du calendrier des assemblées 2018 de la RAIM)

ATTENDU la résolution 128-07-2015 établissant les dates et heures d'assemblées ordinaires du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance

et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil d'administration adopte le calendrier 2018 des séances ordinaires de la RAIM devant se tenir à 9h30, à l'exception du 22 octobre à 13h30 et du 13 décembre à 16h;

QUE la séance ordinaire du 26 février soit devancée au 19 février;

QUE la séance ordinaire du 24 décembre soit devancée au 13 décembre;

Date

Lundi le 22 janvier
Lundi le 19 février
Lundi le 26 mars
Lundi le 23 avril
Lundi le 28 mai
Mardi le 26 juin
Lundi le 23 juillet
Lundi le 27 août
Lundi le 24 septembre
Lundi le 22 octobre
Lundi le 26 novembre
Jeudi le 13 décembre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

Toutes ces séances se tiendront au 4445 côte de Terrebonne,
Terrebonne.

QU'un avis soit publié à cet effet.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 168-12-2017 (Approbation directive de changement no E-01 – Ajout et remplacement de pompes – poste Hauteville)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins a mandaté la firme Tetrattech pour la production du devis spécifique et la surveillance des travaux pour l'ajout et le remplacement de pompes au poste Hauteville;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offres publique RAIM-2017-007, la Régie d'aqueduc Intermunicipale des Moulins a mandaté par la résolution 130-10-2017, adoptée lors de sa séance régulière du 23 octobre 2017, la firme Le Groupe Québeco inc., pour l'ajout et le remplacement de pompes au poste Hauteville, pour un montant de 180 980 \$ taxes en sus;

ATTENDU QUE le contrat initial prévoit le remplacement du démarreur progressif de la pompe #1 par un variateur (VFD) et l'ajout d'un variateur pour la pompe #6;

ATTENDU QUE les démarreurs progressifs en place datent de la construction de la station, année 2000, et devront éventuellement être remplacés;

ATTENDU QUE l'installation d'un troisième variateur permettrait d'opérer deux pompes en vitesse variable et d'avoir une redondance sur une troisième pompe.

ATTENDU QUE la firme Tetrattech a émis la directive de chantier E-01;

ATTENDU QUE la firme Groupe Quebeco inc. a fourni la ventilation des coûts qui s'élèvent à 20 625\$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR: Simon Paquin
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

et résolu à l'unanimité:

D'AUTORISER les travaux décrits dans la directive de chantier E-01 au montant de 20 625 \$ taxes en sus. La directive de changement E-01 et la ventilation des coûts sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE cette dépense soit financée par une affectation de l'excédent de fonctionnement affecté - «Équipements divers » 05-900-00-033.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOL. : 169-12-2017 (Demande de nominations au comité ad hoc pour coordonner la mise en place des recommandations du *Plan directeur d'aqueduc*)

ATTENDU QUE la résolution du conseil d'administration numéro 71-05-2016, adoptée le 24 mai 2016 prenait acte du rapport concernant le *Plan directeur d'aqueduc*;

ATTENDU la résolution 89-06-2016 demandant aux villes de nommer des représentants pour siéger sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc* afin de coordonner la mise en place des recommandations du *Plan*;

ATTENDU les résolutions 321-07-2016 de la Ville de Terrebonne et 160613-11 de la Ville de Mascouche confirmant les nominations sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc*;

ATTENDU la vacance des postes suite aux élections municipales du 5 novembre 2017;

ATTENDU QU'il y aurait lieu que les villes de Terrebonne et Mascouche nomment des élus et fonctionnaires à siéger sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc*;

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

et résolu à l'unanimité :

QUE la RAIM demande à nouveau à chacune des villes de nommer des représentants pour siéger sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc* qui se composera :

- Un (1) élu et un (1) substitut
- Un (1) fonctionnaire et un (1) substitut

Le directeur général de chacune des villes représentées est membre d'office du comité ainsi que toute autre personne désignée par la direction générale pour le représenter;

QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins nomme les personnes suivantes pour siéger sur le comité du *Plan directeur d'aqueduc* :

- Le directeur des opérations
- Le coordonnateur génie et technologie.

Le président et la directrice générale de la RAIM sont membres d'office du comité.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 170-12-2017 (Correspondances)

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud
APPUYÉ PAR: Nathalie Bellavance



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

et résolu à l'unanimité:

QUE les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentés.

ADOPTÉ

RÉSOL. : 171-12-2017 (Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR: Stéphane Handfield

APPUYÉ PAR: Simon Paquin

et résolu à l'unanimité:

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ



Président



Secrétaire-trésorière